

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 237

29 janvier 2008

SOMMAIRE

1903 Equity Fund Luxembourg	11357	Giori S.A.	11372
Aegis Investments Holding S.A.	11352	GlobeOp Financial Services S.A.	11352
Amadeus Yacht Holding S.A.	11352	I.T. Türk	11371
Applitec Bautechnik Sàrl	11370	LAF S.A.	11374
Binoculus S.A.	11351	Legico S.à.r.l.	11330
Cerpico Development S.à r.l.	11373	Le Roi Holding S.A.	11374
Compagnie Générale de Bureautique et d'Informatique S.A.	11356	Mako S.A.	11371
Curzon Finance S.à r.l.	11335	MSPRE NPL S.A.	11359
Curzon Finance S.à r.l.	11348	Ravher s.à r.l.	11351
DKTrans S.A.	11375	Reas S.A. Holding	11351
Equal-Plus S.A.	11370	Retail Network Holding S.A.	11375
Eurooccasion S.à r.l.	11352	Retail Network Holding S.A.	11375
European City Properties S.à r.l.	11374	Rhône Uni-Euro 1 S.à r.l.	11376
Fortis Direct Real Estate Management ...	11376	Synergy Engineering Concept S.à r.l.	11350
Full Moon SA	11372	Village S.A.	11376

Legico S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.513.

In the year two thousand and seven, on the sixth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

SKYWHEELER S. à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Company Registry under number B 131.261, (the «Sole Shareholder»), hereby represented by Mrs Corinne Petit, private employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal,

which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting as the sole shareholder of LEGICO S. à r.l. (the «Company»), a private limited liability company, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.513 and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 29 June 2007, by the undersigned notary and published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 2033 dated 19 September 2007 (page 97550),

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 16 of the articles of association of the Company (the «Articles»):

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 87,500.- (eighty-seven thousand five hundred Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 100,000.- (one hundred thousand Euros) by creating and issuing 87,500 (eighty-seven thousand five hundred) new shares having the same rights as the existing ones and having a par value of EUR 1.- (one Euro) each, by way of contribution in cash.

Subscription and payment

The Sole Shareholder declares to subscribe and to fully pay in the 87,500 (eighty-seven thousand five hundred) new shares of EUR 1.- (one Euro) each, for a total amount of EUR 87,500.- (eighty-seven thousand five hundred Euros), which have been fully paid up by contribution in cash, therefore the amount of EUR 87,500.- (eighty-seven thousand five hundred Euros), is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the decisions taken under the preceding resolution and which shall read as follows:

« **Art. 5.** The Company's share capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) represented by one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend articles 2, 10, 11 and 14 of the Articles, which shall read as follows:

« **Art. 2.** The purpose of the Company shall be to invest directly or indirectly in loans and other debt instruments of any kind and by any means.

The Company may also acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;

- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;

- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose;

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.»

« **Art. 10.**

10.1 The Company shall be managed by a board of managers composed of three members at least, who need not be partners of the Company. The managers shall be designated as A Managers or B Managers.

10.2 The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration.

10.3 A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

10.4 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.

10.5 The Company may pay fees to its managers for the performance of their duties as managers it being understood that the amount of such fees for a given financial year as well as the split of such fees between the managers shall be approved by decision of the partner(s).

Art. 11.

11.1 The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

11.2 The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

11.3 The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

11.4 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

11.5 Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

11.6 At least four meetings of the board of managers shall be held each year at the registered office of the Company (or such other venue in Luxembourg as is agreed by the board of managers) and a meeting of the board of managers shall be held at the registered office of the Company (or such other venue in Luxembourg as is agreed by the board of managers) prior to the acquisition or disposal of any Investment by the Company. For the purposes of the present clause «Investment» shall mean investments which may be acquired by the Company which will overall predominantly (but not exclusively) be in senior, second lien, mezzanine or PIK securities or other debt instruments.

11.7 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy, it being understood that one manager may represent one or more other managers.

11.8 No business shall be transacted at any meeting of the board of managers unless a quorum is present at the time when the meeting proceeds to business and remains present during the transaction of such business. The quorum for the transaction of business of the board of managers shall be two managers, of whom one manager shall be a B Manager. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting including the affirmative vote of at least one B Manager.

11.9 In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

11.10 Subject to the requirements of paragraph 8 of the present article, a manager may validly participate in a meeting of the board of managers through the medium of conference telephone or similar form of communications equipment

provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout such meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

11.11 The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.»

« **Art. 14.** The Company will be bound by the joint signature of any two managers whereof one B Manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers or by any two managers whereof at least one B Manager»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and approve the resignation of Peter Gibbs, Paul Guilbert and Alistair Boyle as managers of the Company.

The Sole Shareholder further resolves to grant them discharge for the performance of their duties as managers until then.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as managers of the Company:

- Marc de Leye, born on 5 February 1955, in Uccle, Belgium, residing at 4, rue Mathias Adam, L-4708 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, as A Manager; and
- Richard Goddard, born on 5 December 1959, in Fareham, United Kingdom, residing at 4, Chaussée Blanche, L-8014 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, as A Manager;
- Cédric Pedoni, born on 24 March 1975, in Villerupt, France, residing professionally at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as B Manager; and
- Federico Saruggia, born on 7 June 1962, in Como, Italy, residing at Palazzo Spinola, Via San Paolo, 10, 20121 Milano, Italy, as B Manager.

The Sole Shareholder resolves to restate Séverine Michel, born on 19 July 1977, in Epinal, France, residing professionally at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as manager of the Company and to designate her as B Manager.

Further to the abovementioned appointments, the Sole Shareholder acknowledges that the board of managers of the Company is composed as follows:

- Marc de Leye, A Manager; and
- Richard Goddard, A Manager; and
- Séverine Michel, B Manager; and
- Cédric Pedoni, B Manager; and
- Federico Saruggia, B Manager.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le six décembre

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SKYWHEELER S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 131.261, (l'«Associé Unique»), ici représentée par Madame Corinne Petit, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle, paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'Associé Unique, agissant en qualité d'associé unique de LEGICO S. à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 130.513 et constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné le 29 juin 2007, et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2033 daté du 19 septembre 2007 (page 97550),

Adopte ici les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 16 des statuts de la Société (les «Statuts»):

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 87.500,- (quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) au montant de EUR 100.000,- (cent mille Euros) par la création et l'émission de 87.500 (quatre-vingt-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes et ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, par apport en numéraire.

Souscription et libération

L'Associé Unique déclare souscrire et libérer intégralement les 87.500 (quatre-vingt-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, pour un montant total de EUR 87.500,- (quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros), lesquelles ont été entièrement libérées moyennant apport en numéraire, de sorte que la somme de EUR 87.500,- (quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les décisions prises dans la précédente résolution, lequel sera rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 2, 10, 11 et 14 des Statuts, lesquels seront rédigés comme suit:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'investissement direct ou indirect dans des prêts et d'autres instruments de dette de toutes sortes et par tout moyen.

La Société a aussi pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société pourra emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société pourra également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- Accorder des prêts à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, sans limitation, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;

- Accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt et/ou dans celui de toute autre société ou personne.

- Entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société pourra également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.»

« **Art. 10.**

10.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société. Les gérants seront désignés en tant que Gérants A ou Gérants B.

10.2 Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée.

10.3 Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

10.4 En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par décision des associés.

10.5 La Société pourra rémunérer ses gérants pour l'exercice de leurs fonctions de gérants étant entendu que le montant pour un exercice social déterminé et la répartition entre les gérants devront être approuvés par décision de(s) associé(s).

Art. 11.

11.1 Le conseil de gérance pourra nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra aussi être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des conseils de gérance et des associés.

11.2 Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

11.3 Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les gérants ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

11.4 Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, télécopie ou e-mail.

11.5 Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

11.6 Au moins quatre réunions du conseil de gérance devront être tenues chaque année au siège social de la Société (ou à un autre endroit à Luxembourg décidé par le conseil de gérance) et une réunion du conseil de gérance sera tenue au siège social de la Société (ou à un autre endroit à Luxembourg décidé par le conseil de gérance) avant l'acquisition ou la disposition de tout Investissement par la Société. Pour les besoins de la présente clause, le terme «Investissement» désignera tous investissements qui peuvent être acquis par la Société qui consisteront globalement et principalement (mais non exclusivement) en des emprunts senior, de second rang, mezzanines ou «PIK» («paiement en nature») ou d'autres instruments de dette.

11.7 Tout gérant pourra se faire représenter à une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire, étant entendu qu'un gérant peut représenter un ou plusieurs autres gérants.

11.8 Aucune opération, n'aura lieu à aucune réunion du conseil de gérance à moins qu'un quorum ne soit présent au moment où la réunion délibère sur l'opération et ne perdure pendant la durée de cette délibération. Le quorum pour la délibération sur une opération sera de deux gérants, desquels un gérant sera un gérant B. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion en ce compris le vote positif d'au moins un gérant B.

11.9 Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

11.10 Sous réserve des exigences du paragraphe 8 du présent article, un gérant peut valablement participer à une réunion du conseil de gérance par le moyen d'une conférence téléphonique ou d'un moyen similaire de communication pour autant que toutes les personnes participant à la réunion soient capables de s'entendre et de se parler les unes aux autres pendant cette réunion. La participation par ces moyens à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

11.11 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.»

« **Art. 14.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux des gérants dont un Gérant B de la Société ainsi que par la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance ou par deux des gérants dont au moins un Gérant B.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de reconnaître et d'accepter la démission de Peter Gibbs, Paul Guilbert et Alistair Boyle comme gérants de la Société.

L'Associé Unique décide de leur donner décharge pour l'exercice de leurs fonctions de gérants jusqu'alors.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de nommer comme gérants de la Société:

- Marc de Leye, né le 5 février 1955, à Uccle, Belgique, résidant au 4, rue Mathias Adam, L-4708 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant A; et

- Richard Goddard, né le 5 décembre 1959, à Fareham, Royaume-Uni, résidant au 4, Chaussée Blanche, L-8014 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant A;

- Cédric Pedoni, né le 24 mars 1975, à Villerupt, France, résidant professionnellement au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant B; et

- Federico Saruggia, né le 7 juin 1962 à Como, Italie, résidant à Palazzo Spinola, Via San Paolo, 10, 20121 Milano, Italie, comme Gérant B.

L'Associé Unique décide de confirmer le mandat de Séverine Michel, née le 19 juillet 1977, à Epinal, France, résidant professionnellement au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de la Société et de la désigner en qualité de Gérant B.

Suite aux nominations ci-dessus, l'Associé Unique reconnaît que le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Marc de Leye, Gérant A, et
- Richard Goddard, Gérant A, et
- Séverine Michel, Gérant B, et
- Cédric Pedoni, Gérant B, et
- Federico Saruggia, Gérant B.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, est évalué à environ EUR 2.000,- (deux mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, LAC/2007/40691. — Reçu 875 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008009096/5770/324.

(080004780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Curzon Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.516.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

THE CIT REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership incorporated in England (registered number LP8682) and whose registered office is at 7, Curzon Street, London W1J 5HG, England, acting through its General Partner CIT (GP) LIMITED, here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, England, on February 28, 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of CURZON FINANCE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 11 December 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 122.516 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association dated February 7, 2007 under number 135. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the whole issued share capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to cancel the nominal value of the Company's ordinary shares.

Second resolution

The sole shareholder resolves to convert the Company's shares capital from Euro into British Pounds (GBP) with economic effect as at February 28, 2007, and using the exchange rate of EUR 1.- = GBP 0.674834 applicable as at February 28, 2007, the present share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) being replaced by a share capital of eight thousand four hundred thirty-five British Pounds forty-three Pennies (GBP 8,435.43).

Third resolution

The sole shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by seven thousand nine hundred thirty-five British Pounds forty-three Pennies (GBP 7,935.43), in order to decrease it from its present amount of eight thousand four hundred thirty-five British Pounds forty-three Pennies (GBP 8,435.43) to five hundred British Pounds (GBP 500.-) with no reimbursement to the shareholder.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to allocate the amount of seven thousand nine hundred thirty-five British Pounds forty-three Pennies (GBP 7,935.43), to the legal reserve of the Company.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to re-establish the nominal value of the ordinary shares in the amount of one British Pound (GBP 1.-) per share, thus leaving a share capital amounting to five hundred British Pounds (GBP 500.-) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to create two different classes of shares, referred to as the class A shares (the «Class A Shares») and the class B shares (the «Class B Shares») with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to transform the existing ordinary shares of the Company into five hundred (500) Class A Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all having the same rights and obligations.

Eighth resolution

The sole shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company with an amount of ninety-nine thousand five hundred British Pound (GBP 99,500.-) in order to raise it from its current amount of five hundred British Pounds (GBP 500.-) to one hundred thousand British Pounds (GBP 100,000.-), in cash, by creating and issuing seventy-seven thousand one hundred nineteen (77,119) new Class A Shares (the «New Class A Shares») with nominal value of one British Pounds (GBP 1.-) each, and twenty-two thousand three hundred eighty-one (22,381) new Class B Shares (the «New Class B Shares») with nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, to be subscribed as follows:

(i) THE CIT REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to fifty-four thousand nine hundred fourteen (54,914) New Class A Shares. Such fifty-four thousand nine hundred fourteen (54,914) New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The total contribution of fifty-four thousand nine hundred fourteen British Pounds (GBP 54,914.-) relating to such fifty-four thousand nine hundred fourteen (54,914) New Class A Shares is entirely allocated to the share capital of the Company.

(ii) THE CIT REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP - PARALLEL FUND 1 L.P., a limited partnership incorporated in England (registered number LP11064) and whose registered office is at 7, Curzon Street, London W1J 5HG, England, acting through its General Partner CIT (GP) LIMITED, here represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in London, England, on February 28, 2007, declares through its proxyholder to subscribe to three thousand seven hundred thirty-two (3,732) New Class A Shares. Such three thousand seven hundred thirty-two (3,732) New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The total contribution of three thousand seven hundred

thirty-two British Pounds (GBP 3,732.-) relating to such three thousand seven hundred thirty-two (3,732) New Class A Shares is entirely allocated to the share capital of the Company.

(iii) THE CIT REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP - PARALLEL FUND 2 L.P., a limited partnership incorporated in England (registered number LP11065) and whose registered office is at 7, Curzon Street, London W1J 5HG, England, acting through its General Partner CIT (GP) LIMITED, here represented by Mrs. Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in London, England, on February 28, 2007, declares through its proxyholder to subscribe to twelve thousand three hundred two (12,302) New Class A Shares. Such twelve thousand three hundred two (12,302) New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The total contribution of twelve thousand three hundred two British Pounds (GBP 12,302.-) relating to such twelve thousand three hundred two (12,302) New Class A Shares is entirely allocated to the share capital of the Company.

(iv) THE CIT REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP - PARALLEL FUND 3 L.P., a limited partnership incorporated in England (registered number LP11066) and whose registered office is at 7, Curzon Street, London W1J 5HG, England, acting through its General Partner CIT (GP) LIMITED, here represented by Mrs. Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in London, England, on February 28, 2007, declares through its proxyholder to subscribe to six thousand one hundred seventy-one (6,171) New Class A Shares. Such six thousand one hundred seventy-one (6,171) New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The total contribution of six thousand one hundred seventy-one British Pounds (GBP 6,171.-) relating to such six thousand one hundred seventy-one (6,171) New Class A Shares is entirely allocated to the share capital of the Company.

(v) FRIENDS FIRST MANAGED PENSION FUNDS LIMITED, an entity incorporated in Ireland (registered number 78553) and whose registered office is at Friends First House, Cherrywood Science and Technology Park, Loughlinstown, Co. Dublin, Ireland, here represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Dublin, Ireland, on February 26, 2007, declares through its proxyholder to subscribe to nine thousand five hundred twenty-four (9,524) New Class B Shares. Such nine thousand five hundred twenty-four (9,524) New Class B Shares are fully paid up by a contribution in cash. The total contribution of nine thousand five hundred twenty-four British Pounds (GBP 9,524.-) New Class B relating to such nine thousand five hundred twenty-four (9,524) New Class B Shares is entirely allocated to the share capital of the Company.

(vi) THE ARAB FUND FOR ECONOMIC AND SOCIAL DEVELOPMENT, an entity incorporated in the State of Kuwait and whose registered office is at Arab Organisation Headquarters Building, Airport Road, Shuwaikh, Kuwait, State of Kuwait, here represented by Mrs. Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Kuwait, on February, 2007, declares through its proxyholder to subscribe to nine thousand five hundred twenty-four (9,524) New Class B Shares. Such nine thousand five hundred twenty-four (9,524) New Class B Shares are fully paid up by a contribution in cash. The total contribution of nine thousand five hundred twenty-four British Pounds (GBP 9,524.-) New Class B relating to such nine thousand five hundred twenty-four (9,524) New Class B Shares is entirely allocated to the share capital of the Company.

(vii) CURZON INVESTORS LIMITED, an entity incorporated in the British Virgin Islands (registered number 1378681) and whose registered office is at PO Box 3175, Road Town, Tortola, The British Virgin Islands, here represented by Mrs. Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Tortola, The British Virgin Islands, on February 26, 2007, declares through its proxyholder to subscribe to three thousand three hundred thirty-three (3,333) New Class B Shares. Such three thousand three hundred thirty-three (3,333) New Class B Shares are fully paid up by a contribution in cash. The total contribution of three thousand three hundred thirty-three British Pounds (GBP 3,333.-) New Class B relating to such three thousand three hundred thirty-three (3,333) New Class B Shares is entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Ninth resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend Article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above decisions, which shall henceforth read as follows:

«B. Share Capital - Shares

Art. 6. Share Capital.

6.1 The Company's share capital is set at one hundred thousand British Pound (GBP 100,000.-) represented by seventy-seven thousand six hundred nineteen (77,619) shares of class A (the «Class A Shares», their holders being referred to as the «Class A Shareholders») with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each, and twenty-two thousand three hundred eighty-one (22,381) shares of class B (the «Class B Shares», their holders being referred to as the «Class B Shareholders») with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each.

Any reference to the «Shares» shall include the Class A Shares and the Class B Shares and any reference to the «Shareholders» shall include the Class A Shareholders and the Class B Shareholders.

6.2 Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

As a result of the above resolutions, THE CIT REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP - PARALLEL FUND 1 L.P., THE CIT REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP - PARALLEL FUND 2 L.P., THE CIT REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP - PARALLEL FUND 3 L.P., FRIENDS FIRST MANAGED PENSION FUNDS LIMITED, THE ARAB FUND FOR

ECONOMIC AND SOCIAL DEVELOPMENT and CURZON INVESTORS LIMITED, all prenamed, are now entitled to vote and therefore join in the general meeting of Shareholders in order to take the following resolutions with THE CIT REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP.

Tenth resolution

The general meeting of shareholders decide to amend and restate the articles of incorporation of the Company without changing the purpose of the Company, which shall read as follows:

Restated Articles of Incorporation

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become Shareholders in future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation (the «Articles»).

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company assumes the name of CURZON FINANCE S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. Share Capital.

6.1 The Company's share capital is set at one hundred thousand British Pound (GBP 100,000.-) represented by seventy-seven thousand six hundred nineteen (77,619) shares of class A (the «Class A Shares», their holders being referred to as the «Class A Shareholders») with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each, and twenty-two thousand three hundred eighty-one (22,381) shares of class B (the «Class B Shares», their holders being referred to as the «Class B Shareholders») with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each.

Any reference to the «Shares» shall include the Class A Shares and the Class B Shares and any reference to the «Shareholders» shall include the Class A Shareholders and the Class B Shareholders.

6.2 Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the Shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 9. Transfer of shares.

Art. 9.1. No Shareholder shall at any time create or permit to subsist any security interest (including any option, right to acquire, mortgage, pledge, lien or other security or encumbrance of whatsoever nature) on or affecting any of its Shares.

Art. 9.2. No Shareholder shall, save as permitted by this clause 9, transfer or otherwise dispose of any Shares.

Art. 9.3. The Company will not permit any transfer of any Shares to be registered in the books of the Company in favour of a transferee, or permit any Shares to be issued or allotted to any person not a Shareholder:

- unless the transfer is in accordance with this clause 9; and
- unless and until the proposed transferee, issuee or allottee at the same time executes and becomes bound by a deed of adherence in favour of the other(s) of them and its successors in title from time to time, agreeing (mutatis mutandis) to be bound by and to fulfil all the terms and provisions of any shareholders' agreement (and if, in the case of a transfer of Shares, such transfer is in accordance with this clause 9, the other Shareholders shall enter into any such deed of adherence).

Art. 9.4. Any Shareholder may at any time transfer its Shares to any Associate, provided that:

- save in respect of the Class A Shareholders, such transfer is in respect of all of its Shares;
- the transfer complies with the Articles and applicable law;
- the transferor Shareholder provides such evidence as any of the other Shareholders may reasonably require that the transferee is an Associate of the transferor Shareholder; and
- at the same time, the transferor Shareholder transfers (where applicable): (i) all of its shares in CURZON HOTEL INVESTMENTS LIMITED; (ii) the benefit of any outstanding loans to the Company (together with any accrued but unpaid interest thereon); and (iii) the benefit of any outstanding loans to CURZON HOTEL INVESTMENTS LIMITED (together with any accrued but unpaid interest thereon), to the same transferee Associate.

For the purpose of this article, the definition of «Associate» with respect to any person means (i) any other person who Controls (as defined in any shareholders' agreement to which the Company is a party), is controlled by or is under common Control with such person (ii) any director, officer, Shareholder or employee of such person or any person specified in clause (i) above or (iii) any immediate family member of any person specified in clause (i) or (ii) above.

Art. 9.5. Any Shareholder may at any time transfer its Shares to any third party, provided that:

- each of the other Shareholders has given its prior written consent to the transfer;
- the transfer complies with the Articles and applicable law; and
- at the same time, the transferor Shareholder transfers (where applicable): (i) all of its shares in CURZON HOTEL INVESTMENTS LIMITED; (ii) the benefit of any outstanding loans to the Company (together with any accrued but unpaid interest thereon); and (iii) the benefit of any outstanding loans to CURZON HOTEL INVESTMENTS LIMITED (together with any accrued but unpaid interest thereon), to the same transferee.

Art. 9.6. In connection with any proposed transfer of all, but not less than all, of their Shares (a «Drag Sale»), the Class A Shareholder shall have the right to require each of the Class B Shareholders (each a «Co-Seller») to transfer all, but not less than all, of each such Co-Seller's Shares. All Shares transferred by Co-Sellers pursuant to this clause shall be sold at the same cash price and otherwise treated identically with the Shares being sold by the Class A Shareholders in all respects.

Art. 9.7. The Class A Shareholders shall give each Co-Seller at least 30 day's prior written notice of any Drag Sale as to which the Class A Shareholders intend to exercise their rights under the clause above. If the Class A Shareholders elect to exercise their rights under the clause above, the Co-Sellers shall take such actions as may reasonably be required and otherwise co-operate in good faith with the Class A Shareholders in connection with consummating the Drag Sale (including, without limitation, if required the voting of any Shares to approve such Drag Sale). At the closing of such Drag Sale, each Co-Seller shall deliver to the purchaser certificates for all Shares to be sold by such Co-Seller (or failing which reasonably acceptable indemnities in relation to any missing certificates) together with duly executed instruments of transfer against payment of the appropriate purchase price.

C. Management

Art. 10. The Board of Managers.

10.1. The Company is managed by a board of managers (the «Board of Managers») appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The members of the Board of Managers (each a «Board Member») need not be Shareholders. The Board of Managers shall be composed of the number of members determined by the General Meeting of Shareholders by a resolution of Shareholders pursuant to the provisions of articles 10.3. and in accordance with the provisions of article 18 and duly recorded in the minutes of such Meeting elected pursuant to the provisions of this article 10.

10.2. The Board Members are appointed and removed from office by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders pursuant to article 18 which determines their powers and the term of their mandates. If no term is

indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

10.3. The Board of Managers shall always be composed so that all the Board Members shall be appointed by the General Meeting of Shareholders from a list of candidates proposed by the Class A Shareholders.

10.4 The Company will be bound in all circumstances by individual signature of any manager.

Art. 11. With respect to the issue of securities convertible into Shares or the entering into or granting of any agreement or option for the same other than as contemplated by any shareholders' agreement, the manager or as the case may be the managers shall obtain the prior written consent of all the Shareholders.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting (but in any event outside of the United Kingdom) and at least 2 times in every year at such times as the board of managers shall determine. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends, on a quarterly basis (i.e. on 31 March, 30 June, 30 September and 31 December each year) on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that the Company has Cash Available for Distribution (whether by way of dividend, return of capital or otherwise), it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

The manager or the board of managers shall determine in their sole and absolute discretion whether any distribution as mention above, shall be made by way of a return of capital or a payment of a dividend.

For the purpose of this article, the definition of «Cash Available for Distribution» shall mean all cash receipts of the Company, after deducting payment of all costs and expenses, payments to be made in connection with any Loan (as

defined in any shareholders' agreement to which the Company is a party), any losses carried forward by the Company and any other amount set aside to pay expenses or liabilities or to establish reserves therefore.

D. Decisions of the sole Shareholder - Collective decisions of the Shareholders

Art. 17. Each Shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

No Shareholders' resolution of the Company shall be validly passed unless approved by all the Shareholders with respect to:

- the issue of any Shares or the entering into or granting of any agreement or option for the same other than contemplated by any shareholders' agreement;
- the change of nationality of the Company.

No Shareholders' resolution of the Company shall be validly passed unless approved by Shareholders holding Shares representing not less than 80% of the Shares issued by the Company with respect to:

- the acquisition by the Company (directly or indirectly) of any material asset; or
- any alteration to the Company's Articles.

Art. 19. In the case of a sole Shareholder, such Shareholder exercises the powers granted to the general meeting of Shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st.

Art. 21. Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the Shareholders and shall be distributed among the Shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be Shareholders, and which are appointed by the general meeting of Shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present are estimated at approximately four thousand euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

THE CIT REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP, un «limited partnership» constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles (enregistré sous le numéro LP8682), ayant son siège social au 7, Curzon Street, Londres W1J 5HG, Angleterre, agissant par la voie de son «General Partner» CIT (GP) LIMITED, ici représentée par Madame Linda Korpel,

maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Londres, Angleterre, le 28 février 2007.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant est l'associé unique de CURZON FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte notarié en date du 11 décembre 2006, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 122.516 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 février 2007 numéro 35. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa création.

Le comparant représentant l'ensemble du capital social demande au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'annuler la valeur nominale des parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de convertir la devise du capital social de la Société d'Euros en Livres Sterling (GBP) avec effet en date du 28 février 2007, en prenant le taux de change 1,- EUR = 0,674834 GBP applicable au 28 février 2007, le présent capital social de la Société de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) étant remplacé par un capital social de huit mille quatre cent trente-cinq Livres Sterling quarante-trois Pences (GBP 8.435,43).

Troisième résolution

L'associé unique décide de diminuer le capital social de la Société à concurrence de sept mille neuf cent trente-cinq Livres Sterling quarante-trois Pences (GBP 7.935,43), afin de le porter de son montant actuel de huit mille quatre cent trente-cinq Livres Sterling quarante-trois Pences (GBP 8.435,43) à cinq cents Livres Sterling (GBP 500,-) sans remboursement à l'associé.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'allouer le montant de sept mille neuf cent trente-cinq Livres Sterling quarante-trois Pences (GBP 7.935,43) à la réserve légale de la Société.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de rétablir la valeur nominale des parts sociales de la Société à une Livre Sterling (GBP 1,-) par part sociale, laissant donc un capital social de cinq cents Livres Sterling (GBP 500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Sixième résolution

L'associé unique décide de créer deux différentes classes de parts sociales, désignées comme les parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A») et les parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B») ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Septième résolution

L'associé unique décide de transformer les parts sociales existantes en cinq cents (500) Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, ayant chacune les mêmes droits et les mêmes obligations.

Huitième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents Livres Sterling (GBP 99.500,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq cents Livres Sterling (GBP 500,-) à cent mille Livres Sterling (GBP 100.000,-), en numéraire, en créant et en émettant soixante-dix-sept mille cent dix-neuf (77.119) nouvelles Parts Sociales de Classe A (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe A») et vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-et-une (22.381) nouvelles Parts Sociales de Classe B (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe B»), ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, et qui seront souscrites de la façon suivante:

(i) THE CIT REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP précité, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare par sa représentante souscrire cinquante-quatre mille neuf cent quatorze (54.914) Nouvelles Parts Sociales de Classe A. Ces cinquante-quatre mille neuf cent quatorze (54.914) Nouvelles Parts Sociales de Classe A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de cinquante-quatre mille neuf cent quatorze Livres Sterling (GBP 54.914,-) concernant les cinquante-quatre mille neuf cent quatorze (54.914) Nouvelles Parts Sociales de Classe A est entièrement alloué au capital social de la Société.

(ii) THE CIT REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP - PARALLEL FUND 1 L.P., un «limited partnership» constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles (enregistré sous le numéro LP11064), ayant son siège social au 7, Curzon Street, Londres W1J 5HG, Angleterre, agissant par la voie de son «General Partner» CIT (GP) LIMITED, dûment représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Londres, Angleterre, le 28 février 2007, déclare par sa représentante souscrire à trois mille sept cent trente-deux (3.732) Nouvelles Parts Sociales

de Classe A. Ces trois mille sept cent trente-deux (3.732) Nouvelles Parts Sociales de Classe A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de trois mille sept cent trente-deux Livres Sterling (GBP 3.732,-) concernant les trois mille sept cent trente-deux (3.732) Nouvelles Parts Sociales de Classe A est entièrement alloué au capital social de la Société;

(iii) THE CIT REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP - PARALLEL FUND 2 L.P., un «limited partnership» constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles (enregistré sous le numéro LP11065), ayant son siège social au 7, Curzon Street, Londres W1J 5HG, Angleterre, agissant par la voie de son «General Partner» CIT (GP) LIMITED, dûment représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Londres, Angleterre, le 28 février 2007, déclare par sa représentante souscrire à douze mille trois cent deux (12.302) Nouvelles Parts Sociales de Classe A. Ces douze mille trois cent deux (12.302) Nouvelles Parts Sociales de Classe A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de douze mille trois cent deux Livres Sterling (GBP 12.302,-) concernant les douze mille trois cent deux (12.302) Nouvelles Parts Sociales de Classe A est entièrement alloué au capital social de la Société;

(iv) THE CIT REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP - PARALLEL FUND 3 L.P., un «limited partnership» constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles (enregistré sous le numéro LP11066), ayant son siège social au 7, Curzon Street, Londres W1J 5HG, Angleterre, agissant par la voie de son «General Partner» CIT (GP) LIMITED, dûment représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Londres, Angleterre, le 28 février 2007, déclare par sa représentante souscrire à six mille cent soixante et onze (6.171) Nouvelles Parts Sociales de Classe A. Ces six mille cent soixante et onze (6.171) Nouvelles Parts Sociales de Classe A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de six mille cent soixante et onze Livres Sterling (GBP 6.171,-) concernant les six mille cent soixante et onze (6.171) Nouvelles Parts Sociales de Classe A est entièrement alloué au capital social de la Société;

(v) FRIENDS FIRST MANAGED PENSION FUNDS LIMITED, une entité constituée selon les lois de la République d'Irlande (enregistrée sous le numéro 78553), ayant son siège social au Friends First House, Cherrywood Science and Technology Park, Loughlinstown, Co. Dublin, dûment représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Dublin, Irlande, le 26 février 2007, déclare par sa représentante souscrire à neuf mille cinq cent vingt-quatre (9.524) Nouvelles Parts Sociales de Classe B. Ces neuf mille cinq cent vingt-quatre (9.524) Nouvelles Parts Sociales de Classe B sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de neuf mille cinq cent vingt-quatre Livres Sterling (GBP 9.524,-) concernant les neuf mille cinq cent vingt-quatre (9.524) Nouvelles Parts Sociales de Classe B est entièrement alloué au capital social de la Société;

(vi) THE ARAB FUND FOR ECONOMIC AND SOCIAL DEVELOPMENT, une entité constituée selon les lois du Koweït, ayant son siège social au Arab Organisation Headquarters Building, Airport Road, Shuwaikh, Koweït, dûment représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Shuwaikh, Koweït, le février 2007, déclare par sa représentante souscrire à neuf mille cinq cent vingt-quatre (9.524) Nouvelles Parts Sociales de Classe B. Ces neuf mille cinq cent vingt-quatre (9.524) Nouvelles Parts Sociales de Classe B sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de neuf mille cinq cent vingt-quatre Livres Sterling (GBP 9.524,-) concernant les neuf mille cinq cent vingt-quatre (9.524) Nouvelles Parts Sociales de Classe B est entièrement alloué au capital social de la Société;

(vii) CURZON INVESTORS LIMITED, une entité constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques (enregistrée sous le numéro 1378681) ayant son siège social au PO Box 3175, Road Town, Tortola, les Iles Vierges Britanniques, dûment représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Tortola, Les Iles Vierges Britanniques, le 26 février 2007, déclare par sa représentante souscrire à trois mille trois cents trente-trois (3.333) Nouvelles Parts Sociales de Classe B. Ces trois mille trois cents trente-trois (3.333) Nouvelles Parts Sociales de Classe B sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de trois mille trois cents trente-trois Livres Sterling (GBP 3.333,-) concernant les trois mille trois cents trente-trois (3.333) Nouvelles Parts Sociales de Classe B est entièrement alloué au capital social de la Société;

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Neuvième résolution

Suite à ces résolutions, l'associé unique décide de modifier l'Article 6 des statuts de la Société pour refléter les décisions ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social émis de la Société est fixé à cent mille Livres Sterling (GBP 100.000,-) divisé en soixante-dix-sept mille six cent dix-neuf (77.619) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A») dont le détenteur sera désigné ci-après comme l'Associé A), ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, et vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-une (22.381) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B») dont le détenteur sera désigné ci-après comme l'Associé B) ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune. Toute référence aux «Parts Sociales» inclus les Parts Sociales de Classe A et de Classe B ainsi que toute référence aux «Associés» inclus les Associés A et les Associés B.

6.2. Chaque Part Sociale est pourvue d'un droit de vote aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.»

Comme conséquence de ces résolutions, THE CIT REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP - PARALLEL FUND 1 L.P., THE CIT REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP - PARALLEL FUND 2 L.P., THE CIT REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP - PARALLEL FUND 3 L.P., FRIENDS FIRST MANAGED PENSION FUNDS LIMITED, THE ARAB FUND FOR ECONOMIC AND SOCIAL DEVELOPMENT et CURZON INVESTORS LIMITED, précités sont désormais autorisés à voter et, par suite, participer aux assemblées générales des Associés afin d'adopter les résolutions suivantes avec THE CIT REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier et de refondre les Statuts de la Société sans changer l'objet social de la Société, et qui auront désormais la teneur suivante:

«A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de CURZON FINANCE S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social émis de la Société est fixé à cent mille Livres Sterling (GBP 100.000,-) divisé en soixante-dix-sept mille six cent dix-neuf (77.619) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A») dont le détenteur sera désigné ci-après comme l'Associé A), ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, et vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-une (22.381) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B») dont le détenteur sera désigné ci-après comme l'Associé B) ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune. Toute référence aux «Parts Sociales» inclus les Parts Sociales de Classe A et de Classe B ainsi que toute référence aux «Associés» inclus les Associés A et les Associés B.

6.2. Chaque Part Sociale est pourvue d'un droit de vote aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 9. Transfert des Parts Sociales.

Art. 9.1. Aucun Associé ne créera ni ne laissera subsister un privilège (y compris toute option, droit de préemption, hypothèque, gage, droit de rétention ou tout autre privilège ou charge d'une quelconque nature) sur, ou qui affecte une Part Sociale.

Art. 9.2. Aucun Associé ne peut, excepté de ce qui est autorisé par l'article 9, transférer ou disposer autrement une Part Sociale.

Art. 9.3. La Société ne permettra le transfert d'une Part Sociale devant être inscrit dans les livres de la Société au profit d'un cessionnaire, ou autoriser l'émission ou la répartition de Parts Sociales, à toute personne qui n'est pas un Associé:

- sauf si le transfert est en accord avec cet article 9; et
- sauf et jusqu'à ce que le cessionnaire, réceptionnaire ou destinataire exécute ou soit lié par un contrat d'adhésion au profit du ou des autres d'entre eux et leurs héritiers, de temps à autre, et accepte (mutatis mutandis) d'être lié par celui-ci et de remplir les conditions de tout pacte d'actionnaire (et, dans l'hypothèse d'un transfert de Parts Sociales, les autres Associés devront conclure un contrat d'adhésion, si tant est que ledit transfert soit en accord avec cet article 9.).

Art. 9.4. Tout Associé peut transférer ses Parts Sociales à un Affilié, à tout moment, pourvu que:

- excepté de ce qui concerne les Associés de Classe A, ledit transfert porte sur toutes ses Parts Sociales;
- le transfert respecte les Statuts et la loi applicable;
- l'Associé cédant apporte la preuve, de même que tout autre Associé, qu'il est raisonnablement nécessaire que le cessionnaire soit un Affilié de l'Associé Cédant; et
- au même moment, l'Associé Cédant transfère au même Affilié cessionnaire (lorsque cela est possible): (i) toutes ses Parts Sociales dans CURZON HOTEL INVESTMENTS LIMITED; (ii) les bénéfices de tout prêt accordé à la Société (y compris tout intérêt accru mais impayé); et (iii) les bénéfices de tout prêt accordé à CURZON HOTEL INVESTMENTS LIMITED (y compris tout intérêt accru mais impayé).

Pour les besoins de cet article, la définition d'«Affilié» en rapport avec toute personne signifie (i) tout autre personne qui contrôle (tel que défini dans un pacte d'actionnaire auquel la Société est partie), est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec cette personne, (ii) tout directeur, officier, Associé ou employé de ladite personne ou toute personne désignée dans la clause (i) ci-dessus ou (iii) tout parent proche de tout personne désignée dans les clauses (i) ou (ii) ci-dessus.

Art. 9.5. Tout Associé peut transférer ses Parts Sociales à un tiers, à tout moment, étant entendu que:

- chacun des autres Associés doit donner au préalable et par écrit son consentement au transfert;
- le transfert respecte les Statuts et la loi applicable; et
- au même moment, l'Associé Cédant transfère au même cessionnaire (lorsque cela est possible): (i) toutes ses Parts Sociales dans CURZON HOTEL INVESTMENTS LIMITED; (ii) les bénéfices de tout prêt accordé à la Société (y compris tout intérêt accru mais impayé); et (iii) les bénéfices de tout prêt accordé à CURZON HOTEL INVESTMENTS LIMITED (y compris tout intérêt accru mais impayé).

Art. 9.6. Concernant tout transfert envisagé de toutes, mais non moins de l'ensemble, leurs Parts Sociales (une «Vente Drag»), l'Associé de Classe A a le droit de demander de la part des Associés de Classe B (chacun un «Co-Vendeur») de transférer toutes, mais non moins de l'ensemble, les Parts Sociales des Co-Vendeurs. Toutes les Parts Sociales transmises par les Co-Vendeurs, conformément à cette clause, seront vendues au même prix et traitées de façon identique que les Parts Sociales vendues, de toutes façons, par les Associés de Classe A.

Art. 9.7. Les Associés de Classe A donne à chaque Co-Vendeur, au moins 30 jours à l'avance, une notification écrite de toute Vente Drag pour laquelle les Associés de Classe A ont l'intention d'exercer leurs droits conformément à l'article précédent. Si les Associés de Classe A choisissent d'exercer leurs droits conformément à l'article précédent, les Co-Vendeurs prendront toutes les actions qui seront raisonnablement nécessaires ou, du moins, agiront de bonne foi avec les Associés de Classe A concernant la Vente Drag réalisée (y compris, mais sans limite, si nécessaire, le vote de toutes les Parts Sociales pour approuver cette Vente Drag). A la clôture de cette Vente Drag, chaque Co-Vendeur délivre le certificat d'achat pour toutes les Parts Sociales vendues par chaque Co-Vendeur (ou, en cas de défaillance, une indemnité raisonnablement acceptable suite à la perte des certificats) avec les instruments de transfert dûment exécutés contre le paiement du prix d'achat approprié.

C. Gérance

Art. 10. Le Conseil de Gérance.

10.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»), nommé en tant qu'organe collégial par l'Assemblée Générale des Associés en accord avec les stipulations suivantes. Les membres de Conseil de Gérance (chacun désigné en tant que «Membre du Conseil») ne doivent pas forcément être des Associés. Le Conseil de Gérance est composé par un nombre de membres déterminé lors d'une Assemblée Générale des Associés par une résolution des Associés conformément aux stipulations de l'article 10.3 et de l'article 18, dûment enregistré dans les minutes de cette Assemblée, et réunie en vertu de cet article 10.

10.2 Le Conseil de Gérance est nommé et révoqué par une décision prise à la majorité simple de l'Assemblée Générale des Associés en vertu de l'article 18 lequel détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont considérés comme ayant été nommé pour une période indéterminée. Les gérants peuvent être réélus mais leur mandat peut être à tout moment révoqué avec ou sans motif («ad nutum»).

10.3 Le Conseil de Gérance est toujours composé telle façon que tous les Membres du Conseil seront nommés par l'Assemblée Générale des Associés sur une liste de candidats proposée par les Associés de Classe A.

10.4 La Société est engagée, en toute circonstance, par la seule signature d'un gérant.

Art. 11. Concernant l'émission de sûretés convertibles en Parts Sociales, la conclusion ou la concession de tout accord ou de toute option ayant le même but mais autre que celui prévu par un pacte d'actionnaires, le ou les gérant(s) devra (ont) obtenir l'approbation préalable et par écrit de tous les Associés.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un Conseil de Gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement (mais dans tous les cas hors du territoire du Royaume-Uni) et au moins deux fois dans l'année aux dates que le Conseil de Gérance déterminera. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance; en son absence le Conseil de Gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du Conseil de Gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le Conseil de Gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes quatre fois dans l'année (c'est-à-dire le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre de chaque année) sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le Conseil de Gérance, duquel il ressort que la Société dispose d'espèces suffisantes pour la distribution (sous forme de dividende, de retour sur investissement ou autrement), étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le gérant ou le Conseil de Gérance détermine à sa seule et entière discrétion si la distribution ci-dessus mentionnée prendra la forme d'un retour sur investissement ou d'un dividende.

Pour les besoins des présentes, la définition de «Espèces Suffisantes pour la Distribution» signifie tous les espèces reçues par la Société, déduction faite du paiement de l'ensemble des coûts et charges, lequel paiement devra être en rapport avec un Prêt (tel que défini dans un pacte d'actionnaire dans lequel la Société est partie), de toutes les pertes reportées dans le futur par la Société et tout autre montant nécessaire au paiement des charges ou obligations, ou pour établir une réserve.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Aucune décision des Associés de la Société n'est valablement prise si elle n'obtient pas l'approbation de tous les Associés lorsqu'il s'agit de:

- l'émission de Parts Sociales ou la conclusion ou la concession d'un accord ou option autre que celui prévu par un pacte d'actionnaires;
- le changement de nationalité de la Société.

Aucune décision des Associés de la Société n'est valablement prise si elle n'obtient pas l'approbation de non moins de 80 % des Parts Sociales émises par la Société lorsqu'il s'agit de:

- la prise de participation (directement ou indirectement) par la Société dans tout actif;
- la modification des Statuts.

Art. 19. Dans le cas d'un Associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'Assemblée des Associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout Associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'Assemblée Générale des Associés et peut être distribué parmi les Associés au prorata de leurs Parts Sociales dans la Société.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), Associé(s) ou non, nommé(s) par l'Assemblée Générale des Associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les Associés en proportion des Parts Sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison des présentes est évalué environ à quatre mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mars 2007, Relation: EAC/2007/1871. — Reçu 1.475,58 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 mars 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008009088/239/676.

(080004953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Curzon Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.516.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of CURZON FINANCE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 11 December 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 122.516 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association dated 7 February 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 28 February 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association.

The meeting is presided by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Ms Marianne Smetryns, avocat, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of four thousand seven hundred sixty-two British Pounds (GBP 4,762.-), so as to raise it from its present amount of one hundred thousand British Pounds (GBP 100,000.-) up to one hundred four thousand seven hundred sixty-two British Pounds (GBP 104,762.-) by the issue of four thousand seven hundred sixty-two (4,762) class B shares, each having a par value of one British Pound (GBP 1.-).

The total contribution of four thousand seven hundred sixty-two British Pounds (GBP 4,762.-) will be entirely allocated to the share capital.

2. To amend the article 6.1 of the articles of incorporation of the Company according to the above.

II.- That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of four thousand seven hundred sixty-two British Pounds (GBP 4,762.-), so as to raise it from its present amount of one hundred thousand British Pounds (GBP 100,000.-) up to one hundred four thousand seven hundred sixty-two British Pounds (GBP 104,762.-) by the issue of four thousand seven hundred sixty-two (4,762) class B shares, each having a par value of one British Pound (GBP 1.-).

The four thousand seven hundred sixty-two (4,762) new class B shares have been subscribed as follows:

- FRIENDS FIRST MANAGED PENSION FUNDS LIMITED, having its registered office at Friends First House, Cherrywood Science and Technology Park, Loughlinstown, Co. Dublin, Ireland, represented By Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of proxy, hereto annexed, has subscribed to two thousand eight hundred fifty-seven (2,857) class B shares, fully paid up by a contribution in cash; and

- CURZON INVESTORS LIMITED, having its registered office at PO Box 3175, Road Town, Tortola, The British Virgin Islands, represented By Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of proxy, hereto annexed, has subscribed to one thousand nine hundred five (1,905) class B shares, fully paid up by a contribution in cash.

The other shareholders waive their preferential subscription rights.

The total contribution of four thousand seven hundred sixty-two British Pounds (GBP 4,762.-) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, the shareholders have resolved to amend Article 6.1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above decisions, which shall henceforth read as follows:

« Art. 6. Share Capital.

6.1 The Company's share capital is set at one hundred four thousand seven hundred sixty-two British Pounds (GBP 104,762.-) represented by seventy-seven thousand six hundred nineteen (77,619) shares of class A (the «Class A Shares», their holders being referred to as the «Class A Shareholders») with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each, and twenty-seven thousand one hundred forty-three (27,143) shares of class B (the «Class B Shares», their holders being referred to as the «Class B Shareholders») with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each.

Any reference to the «Shares» shall include the Class A Shares and the Class B Shares and any reference to the «Shareholders» shall include the Class A Shareholders and the Class B Shareholders.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present are estimated at approximately two thousand five hundred Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CURZON FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire Anja Holtz, de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 décembre 2006, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.516 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 février 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 28 février 2007, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est sous la présidence de Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Marianne Smetryns, avocat, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisi comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre mille sept cent soixante-deux Livres Sterling (GBP 4.762,-), afin de le porter de son montant actuel de cent mille Livres Sterling (GBP 100.000,-) jusqu'à cent quatre mille sept cent soixante-deux Livres Sterling (GBP 104.762,-) par l'émission de quatre mille sept cent soixante-deux (4.762) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

L'apport de quatre mille sept cent soixante deux Livres Sterling (GBP 4.762,-) sera entièrement alloué au capital social.

2. modifier l'article 6.1 des statuts de la Société pour refléter les décisions ci-dessus.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre des parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre mille sept cent soixante-deux Livres Sterling (GBP 4.762,-), afin de le porter de son montant actuel de cent mille Livres Sterling (GBP 100.000,-) jusqu'à cent quatre mille sept cent soixante-deux Livres Sterling (GBP 104.762,-) par l'émission de quatre mille sept cent soixante-deux (4.762) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Les quatre mille sept cent soixante-deux (4.762) nouvelles parts sociales de classe B sont souscrites comme suit:

- FRIENDS FIRST MANAGED PENSION FUNDS LIMITED, ayant son siège social à Friends First House, Cherrywood Science and Technology Park, Loughlinstown, Co. Dublin, Irlande, ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée, a souscrit à deux mille huit cent cinquante-sept (2.857) parts sociales de classe B, intégralement libérées par un apport en numéraire; et

- CURZON INVESTORS LIMITED, ayant son siège social à PO Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée, a souscrit à mille neuf cent cinq (1.905) parts sociales de classe B, intégralement libérées par un apport en numéraire.

Les autres associées renoncent à leur droit de souscription.

L'apport de quatre mille sept cent soixante deux Livres Sterling (GBP 4.762,-) sera entièrement alloué au capital social.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Seconde résolution

Suite à ces résolutions, les associés décident de modifier l'Article 6.1 des Statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.**

6.1. Le capital social émis de la Société est fixé à cent quatre mille sept cent soixante-deux Livres Sterling (GBP 104.762,-) divisé en soixante-dix-sept mille six cent dix-neuf (77.619) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A» dont le détenteur sera désigné ci-après comme l'Associé A), ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, et vingt-sept mille cent quarante-trois (27.143) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B» dont le détenteur sera désigné ci-après comme l'Associé B) ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Toute référence aux «Parts Sociales» inclus les Parts Sociales de Classe A et de Classe B ainsi que toute référence aux «Associés» inclus les Associés A et les Associés B.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, M. Smetryns, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2007. Relation: EAC/2007/14453. — Reçu 66,67 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 décembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008009089/239/156.

(080005002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Synergy Engineering Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1814 Luxembourg, 2A, rue Irmine.

R.C.S. Luxembourg B 34.708.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 7 janvier 2008.

COSELUX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008008651/1715/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00167. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Reas S.A. Holding, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 100.147.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement
le 28 septembre 2007 au siège social*

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de nommer FIDALPHA S.A., 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg en remplacement de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008008682/322/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02047. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Ravher s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4450 Belvaux, 111, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.346.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 7 janvier 2008.

COSELUX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008008652/1715/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00164. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Binoculus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 31.043.

—
Le bilan et annexes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008008649/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01876. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Euroccasion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 21, rue Robert Krieps.
R.C.S. Luxembourg B 107.110.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 7 janvier 2008.

COSELUX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008008655/1715/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00166. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Amadeus Yacht Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 101.938.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008008656/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02057. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Aegis Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 73.584.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 octobre 2005

Monsieur Franck Provost a démissionné de son poste d'Administrateur de la société,

L'Assemblée décide de nommer en remplacement Monsieur Jean-Yves Strasser, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, 41, avenue de la Gare, Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2006.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008008748/263/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02760. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

GlobeOp Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 74.304.

In the year two thousand and seven on the fifth day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

M^e Thomas Roberdeau, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as attorney of the board of directors (the «Board») of GlobeOp FINANCIAL SERVICES S.A. (the «Company») pursuant to (i) the decision by the Board of 12th June 2007 (an extract of which shall remain annexed to the present deed in order to be registered therewith) and (ii) the decisions by the delegates of the Board dated 28th September 2007, 10th October 2007 and 15th November 2007 (the «Decisions») (extracts of which shall remain annexed to the present deed in order to be registered therewith).

The Company, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 74.304, has been incorporated by deed of M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven on 22nd January 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») n^o 374 of 24th May 2000.

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») were amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary, on 11th June 2007, published in the Mémorial n^o 2247 of 9th October 2007.

The appearing party, acting in his capacity as aforementioned, requested the notary to record as follows:

I - (I) Article 5 of the Articles provides as follows:

«[...]

5.2 The authorised capital (including the issued share capital) of the Company is set at twenty four million USD (\$24,000,000.-) represented by two hundred million (200,000,000) Shares. The authorised and un-issued share capital shall and the authorisation to issue Shares thereunder is valid for a period starting on the date of the extraordinary General Meeting of Shareholders of the Company providing for the authorised share capital and such authorisation and ending five (5) years after the date of publication of the minutes of such extraordinary General Meeting of Shareholders of the Company in the Mémorial (unless amended, extended or renewed by the General Meeting of Shareholders). Any pre-emptive subscription rights for issues of Shares against cash as provided under Luxembourg Company Law have been waived and the Board has been authorised to proceed to issue Shares within the authorised share capital against contributions in cash, in kind or by way of incorporation of available premium or reserves or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Board of Directors or its delegate(s) while waiving, suppressing or limiting any pre-emptive subscription rights as provided for under the Company Law in the case of issues of shares within the authorised share capital, for a period starting on the day of the extraordinary general meeting of shareholders recording such authorisation and ending on the fifth anniversary of the day of publication of the deed recording the minutes of said general meeting in the Mémorial.

5.3 Notwithstanding the amount of the authorized share capital and the authorization to the Board of Directors to suppress, limit or waive any pre-emptive subscription rights provided for by the Company Law under article 0 above, the Board may not, unless it receives a further authorization by an ordinary General Meeting of Shareholders passed at the simple majority of the votes casts, issue Shares in an amount representing more than to one-third (1/3) of the issued Share capital under the authorized Share capital over a period ending on the fifth anniversary of the authorization (excluding however any issue of Shares under 5.4.4 below which shall not fall under such restriction).

5.4 Notwithstanding the authorization to the Board of Directors to suppress, limit or waive any pre-emptive subscription rights by the Company Law under article 5.2 above, existing Shareholders have a preferential subscription right for any issues of Shares against cash by the Board under the authorised share capital except for:

5.4.1 the issue of 20,634,800 shares (and options, rights convertible into shares, or similar instruments convertible or exchangeable into shares) issued pursuant to or in relation with the share option plans and employee equity incentive plans in existence on the date of the general meeting (such maximum number of shares to be automatically adapted in case the number of shares to which the options or other instruments give right to subscribe to, changes pursuant to the provisions of such plans)

[...]»;

II.- The Company has an authorized share capital of twenty-four million US Dollars (\$24,000,000.-). Pursuant to the Articles, the Board has been authorized to issue shares within the authorized share capital of the Company, including pursuant to the exercise of stock options issued by the Company.

The issued capital of the Company is set at ten million eight hundred sixty two thousand two hundred and seventy seven USD (\$10,862,277.-) represented by ninety million five hundred eighteen thousand nine hundred seventy five (90,518,975) Shares with a nominal value of zero point twelve USD (\$0.12) each, all of said Shares being fully paid. The Company has, in addition, issued nine million forty seven thousand one hundred and seventy five (9,047,175) (non voting) A Beneficiary Certificates and twelve million two hundred and two thousand eight hundred and twenty five (12,202,825) (non voting) B Beneficiary Certificates with a nominal value of zero point twelve USD (\$0.12) each, not forming part of the share capital of the Company.

III.- On 12th June 2007 the Board resolved to delegate the power to acknowledge and to accept the exercise of stock options and subscription to shares of the Company and upon the Decisions the Company issued

(i) twelve thousand eight hundred and one (12,801) Shares to Mr. Nicholas Jayaweera on 28th September 2007 upon receipt of the total subscription price of forty one thousand nine hundred seventy two US Dollars and forty cent (\$ 41,972.40) (being two US Dollars and forty cent (\$ 2.40) per share for three thousand four hundred twenty-six (3,426) shares and three US Dollars and sixty cent (\$ 3,60) per share for nine thousand three hundred seventy five (9,375) shares).

An amount equal to the nominal value of the shares so issued (being zero point twelve US Dollars (\$ 0.12)) per share was allocated to the issued share capital and the remainder to the share premium account;

(ii) thirty-seven thousand five hundred (37,500) Shares to Mr. George Smith on 10th October 2007 upon receipt of the total subscription price of one hundred and five thousand US Dollars (\$ 105,000.-) (being two US Dollars and forty cent (\$ 2.40) per share for twenty-five thousand (25,000) shares and three US Dollars and sixty cent (\$ 3.60) per share for twelve thousand five hundred (12,500) shares). An amount equal to the nominal value of the shares so issued (being zero point twelve US Dollars (\$ 0.12)) per share was allocated to the issued share capital and the remainder to the share premium account;

(iii) four thousand nine hundred and sixty-three (4,963) Shares to Mr Gunesim Tatarogiu-Williams on 15th November 2007 upon receipt of the total subscription price of fourteen thousand nine hundred eleven US Dollars and twenty cent (\$ 14,911.20) (being two US Dollars and forty cent (\$ 2.40) per share for two thousand four hundred sixty-three (2,463) shares and three US Dollars and sixty cent (\$ 3.60) per share for two thousand and five hundred (2,500) shares). An amount equal to the nominal value of the shares so issued (being zero point twelve US Dollars (\$0.12)) per share was allocated to the issued share capital and the remainder to the share premium account;

IV.- Contribution in cash: by virtue of the authority granted by the Board, contributions in cash, upon exercise of stock options to the Company, have been accepted and shares of the Company have been issued to contributors in accordance with article 5 of the Articles all as more fully set out in the Decisions.

Thus up to the date hereof a total of one hundred sixty-one thousand eight hundred eighty-three US Dollars and sixty cent (\$ 161,883.60) has been contributed to the Company and in consideration thereof a total of fifty-five thousand two hundred and sixty-four (55,264) shares with a nominal value of zero point twelve US Dollars (\$0.12) in the Company have been issued.

V.- Further to the contributions in cash referred to under (II) above and the issuance of shares, an amount of six thousand six hundred and thirty-one US Dollars and sixty-eight cent (\$ 6,631.68) has been allocated to the share capital account and an amount of one hundred fifty-five thousand two hundred fifty-one US Dollars and ninety-two cent (\$ 155,251.92) has been allocated to the share premium account.

Evidence of payment to the Company of such contributions in cash was given to the undersigned notary.

VI.- Pursuant to the above, the issued share capital of the Company has been increased by a total amount of six thousand six hundred and thirty-one US Dollars and sixty-eight cent (\$ 6,631.68) by the issuance of a total of fifty-five thousand two hundred and sixty-four (55,264) shares in the Company. As a result of the preceding increase of capital, the sub paragraph 5.1 of article 5 of the Articles is amended so as to read as follows:

«5.1 The issued capital of the Company is set at ten million eight hundred sixty-eight thousand nine hundred and eight USD and sixty-eight cent (\$10,868,908.68) represented by ninety million five hundred seventy-four thousand two hundred thirty-nine (90,574,239) Shares with a nominal value of zero point twelve USD (\$0.12) each, all of said Shares being fully paid. The Company has, in addition, issued nine million forty-seven thousand one hundred and seventy-five (9,047,175) (non voting) A Beneficiary Certificates and twelve million two hundred and two thousand eight hundred and twenty-five (12,202,825) B Beneficiary Certificates with a nominal value of zero point twelve USD (\$0.12) each, not forming part of the share capital of the Company.»

Expenses

For the purpose of registration, the amount of USD 161,883.60 is valued at EUR 110,245.-.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 14,000.- Euro.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte que précède:

L'an deux mille sept, le cinq décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

M^e Thomas Roberdeau, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant pour le conseil d'administration (le «Conseil») de GlobeOp FINANCIAL SERVICES S.A. (la «Société») suivant (i) une décision du Conseil du 12 juin 2007 (dont un extrait restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement), et (ii) les décisions des délégués du Conseil datées du 28 septembre 2007, 10 octobre 2007 et 15 novembre 2007 (les «Décisions») (dont les extraits resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement).

La Société, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74 304, a été constituée suivant acte reçu par M^e Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 22 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») n^o 374 du 24 mai 2000.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentant, le 11 juin 2007, publié au Mémorial n^o 2247 du 9 octobre 2007.

Laquelle comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire d'acter comme suit:

I.- L'article 5 des statuts de la Société prévoit que:

5.2 Le capital autorisé (y compris le capital social émis) de la Société est fixé à vingt-quatre millions USD (\$24.000.000,-), représenté par deux cent millions (200.000.000) Actions. Le capital social autorisé, mais non émis, et l'autorisation d'émettre des Actions seront valables pour une période commençant à la date de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société prévoyant le capital social autorisé et cette autorisation et se terminant cinq (5) ans à partir de la date de publication au Mémorial de l'acte contenant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société (sauf modification, extension ou renouvellement par l'Assemblée Générale des Actionnaires). Il a été renoncé à tout droit de souscription préférentiel quant à l'émission d'Actions contre espèces tel que prévu par le Droit des Sociétés Luxembourgeoises, et le Conseil d'Administration a été autorisé de procéder à l'émission d'actions dans les limites du capital autorisé contre des apports en numéraire, en nature ou par voie d'incorporation de primes ou réserves disponibles ou autrement, conformément aux conditions déterminées par le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) tout en renonçant, supprimant ou limitant tout droit de souscription préférentiel tel que prévu par le Droit des Sociétés Luxembourgeoises en cas d'émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé, pour une période commençant le jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prenant acte de cette autorisation et se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte contenant le procès-verbal de cette assemblée dans le Mémorial.

5.3 Quoique le montant du capital autorisé et l'autorisation, selon l'article 5.2 ci-dessus, du Conseil d'Administration à supprimer, limiter ou renoncer à tout droit de souscription préférentiel prévu par le Droit des Sociétés Luxembourgeoises, le Conseil ne peut pas, à moins qu'il ne reçoit une instruction ultérieure d'une assemblée générale ordinaire des actionnaires passé à la majorité simple des votes exprimés, émettre des actions pour un montant représentant plus du tiers (1/3) du capital social émis sous le capital autorisé pour une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de l'autorisation (ne prenant toutefois pas en compte les émissions d'actions prévues au point 5.4.4 ci-dessous, qui ne tombent pas dans le cadre de cette restriction).

5.4 En dépit de l'autorisation, selon l'article 5.2 ci-dessus, du Conseil d'Administration à supprimer, limiter ou renoncer à tout droit de souscription préférentiel prévu par le Droit des Sociétés Luxembourgeoises, les actionnaires existants disposent d'un droit de souscription privilégié concernant toute émissions d'Actions contre espèces par le Conseil sous le capital autorisé, à l'exception de:

5.4.1 l'émission de 20.634.800 actions (et options, droits convertibles en actions, ou instruments similaires convertibles ou échangeables en actions) émis conformément à ou en relation avec des plans d'options de souscription d'actions et des plans d'encouragement des employés dans le capital social existants à la date de l'assemblée générale (ce nombre maximum d'actions devant être automatiquement adapté au cas où le nombre d'actions à la souscription desquelles les options ou autres instruments donnent droit, change selon les dispositions de ces plans)

II.- La Société a un capital social autorisé de vingt quatre millions USD (\$ 24.000.000,-). Conformément aux Statuts, le Conseil a été autorisé à émettre des actions dans la limite du capital social autorisé de la Société, y compris suivant l'exercice des options de souscription d'actions émises par la Société.

Le capital émis de la Société est fixé à dix million huit cent soixante-deux mille deux cent soixante-dix-sept USD (\$ 10.862.277,-) représenté par quatre-vingt-dix million cinq cent dix-huit mille neuf cent soixante-quinze (90.518.975) Actions d'une valeur nominale de zéro virgule douze USD (\$ 0,12) chacune, toutes ces Actions étant entièrement libérées. La Société a en outre, émis neuf million quarante-sept mille cent soixante-quinze (9.047.175) Parts Bénéficiaires A (sans droit de vote) et douze million deux cent deux mille huit cent vingt-cinq Parts Bénéficiaires B d'une valeur nominale de zéro virgule douze USD (\$0,12) chacune, qui ne font pas partie du capital social de la Société.

III.- Le 12 juin 2007, le Conseil a décidé de déléguer le pouvoir de constater et d'accepter l'exercice des options de souscription d'actions de la Société et suites aux Décisions la Société a émis

(i) douze mille huit cent une (12.801) Actions à M. Nicholas Jayaweera le 28 septembre 2007, dès réception du prix total de souscription de quarante et un mille neuf cent soixante-douze US Dollars et quarante cents (\$ 41.972,40) (représentant deux US Dollars et quarante cents (\$ 2,40) par action pour trois mille quatre cent vingt-six (3.426) actions et trois US Dollars et soixante cents (\$ 3,60) par action pour neuf mille trois cent soixante-quinze (9.375) actions). Un montant égal à la valeur nominale des actions ainsi émises (représentant zéro virgule douze US Dollars (\$ 0,12) par action a été alloué au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission;

(ii) trente-sept mille cinq cents (37.500) Actions à M. George Smith le 10 octobre 2007, dès réception du prix total de souscription de cent cinq mille US Dollars (\$ 105.000,-) (représentant deux US Dollars et quarante cents (\$ 2,40) par action pour vingt-cinq mille (25.000) actions et trois US Dollars et soixante cents (\$ 3,60) par action pour douze mille

cinq cents (12.500) actions). Un montant égal à la valeur nominale des actions ainsi émises (représentant zéro virgule douze US Dollars (\$ 0,12) par action a été alloué au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission;

(iii) quatre mille neuf cent soixante-trois (4.963) Actions à M. Gunesim Tataroglu-Williams le 15 novembre 2007, dès réception du prix total de souscription de quatorze millions neuf cent onze mille US Dollars et vingt cents (\$ 14.911,20) (représentant deux US Dollars et quarante cents (\$ 2,40) par action pour deux mille quatre cent soixante-trois (2.463) actions et trois US Dollars et soixante cents (\$ 3,60) par action pour deux mille cinq cents (2.500) actions). Un montant égal à la valeur nominale des actions ainsi émises (représentant zéro virgule douze US Dollars (\$ 0,12) par action a été alloué au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission;

IV.- Apport en numéraire: en vertu des pouvoirs conférés par le Conseil, les apports en numéraire, par l'exercice des options de souscription d'actions de la Société, ont été acceptés et des actions de la Société ont été émises aux apporteurs en conformité avec l'article 5 des Statuts tel que plus amplement précisé dans la décision des délégués soumise au notaire.

En conséquence, jusqu'à la date de ce jour, un total de cent soixante et un mille huit cent quatre-vingt-trois US Dollars et soixante cents (\$ 161.883,60) a été apporté à la Société et en contrepartie un total de cinquante-cinq mille deux cent soixante-quatre (55.264) actions d'une valeur nominale de zéro virgule douze US Dollars (\$ 0,12) ont été émises par la Société.

V.- Suite aux apports en numéraire mentionnés sous le point (11) ci-dessus et à l'émission d'actions, un montant de six mille six cent trente et un US Dollars et soixante-huit cents (\$ 6.631,68) a été alloué au compte capital social et un montant de cent cinquante-cinq mille deux cent cinquante et un US Dollars et quatre-vingt-douze cents (\$ 155.251,92) a été alloué au compte prime d'émission.

Preuve du paiement des apports en numéraire à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

VI.- Au vu de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté d'un montant total de six mille six cent trente et un US Dollars et soixante-huit cents (\$6.631,68) par l'émission d'un total de cinquante-cinq mille deux cent soixante-quatre (55.264) actions de la Société. Il résulte de l'augmentation de capital qui précède que le sous-paragraphe 5.1 de l'article 5 des Statuts a été modifié comme suit:

«5.1. Le capital émis de la Société est fixé à dix millions huit cent soixante-huit mille neuf cent huit US Dollars et soixante-huit cents (\$ 10.868.908,68) divisé en quatre-vingt-dix millions cinq cent soixante-quatorze mille deux cent trente-neuf (90.574.239) Actions d'une valeur nominale de zéro virgule douze US Dollars (\$ 0,12) chacune, toutes ces Actions étant entièrement libérées. La Société a, en outre, émis neuf millions quarante-sept mille cent soixante-quinze (9.047.175) Parts Bénéficiaires A (sans droit de vote) et douze millions deux cent deux mille huit cent vingt-cinq (12.202.825) Parts Bénéficiaires B ayant une valeur nominale de zéro virgule douze US Dollars (\$0,12) chacune, ne faisant pas partie intégrante du capital social de la Société.»

Dépenses

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de USD 161.883,60 est évalué à EUR 110.245,-.

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mises à sa charge, en raison du présent acte sont évaluées à 4.000,- €.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Signé: T. Roberdeau, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, Relation: LAC/2007/41254. — Reçu 1.102,45 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008008868/242/229.

(080003835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

C.G.B.I., Compagnie Générale de Bureautique et d'Informatique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 53.353.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 novembre 2007 que M. Patrick Puy, administrateur de sociétés, demeurant au 6, rue Denfert Rochereau, F-92100 Boulogne Billancourt, a été nommé aux fonctions d'Administrateur et de Président en remplacement de M. Gérard Guyodo, avec effet au 30 octobre 2007.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2008008856/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07766. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

1903 Equity Fund Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.713.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of December,

Before the undersigned Maître Marline Schaffer, notary, residing in Luxembourg at 7.30 p.m.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of 1903 EQUITY FUND LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated under the Luxembourg Law pursuant to a deed dated 5th December 2007 of the undersigned notary.

The sole shareholder is here represented by Jacob Mudde and Nerea Nazabal Jimenez, both with professional address in 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given on the December 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to have the corporate capital of twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) represented by thousand (1,000) shares in registered form with a par value of twelve euro and fifty cent (EUR 12.50) each.
2. Decision to subsequently amend article 5 of the articles in order to reflect the share capital increase of the Company so that article 5 of the Articles shall read as follows:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one thousand (1,000) shares in registered form with a par value of twelve euro and fifty cent (EUR 12.50) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced at any time by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.»

Such appearing party in its capacity as sole shareholder of the Company, hereby takes the following written resolution in accordance with the provisions of articles 193 of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

First resolution

The sole shareholder resolves to have the corporate capital of twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) Euro represented by thousand (1,000) shares in registered form with a par value of twelve Euro and fifty cent (EUR 12.50) each.

Second resolution

The sole shareholder resolves to subsequently amend article 5 of the articles in order to reflect the share capital increase of the Company so that article 5 of the Articles shall read as follows:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one thousand (1,000) shares in registered form with a par value of twelve Euro and fifty cents (EUR 12.50) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced at any time by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.»

Declaration

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze décembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée, à 19.30 heures

Fut tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de 1903 EQUITY FUND LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée selon le droit luxembourgeois par un acte du notaire instrumentant du 5 décembre 2007, en cour de publication.

L'associé unique est ici représenté par Jacob Mudde et Nerea Nazabal Jimenez, les deux avec adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, donnée en date du décembre 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par les représentants de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de tenir le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté à mille (1.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de douze euros et cinquante cents (EUR 12,50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

2. Décision de modifier l'article 5 des Statuts, de sorte qu'il a désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté mille (1.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale douze euros et cinquante cents (EUR 12,50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

La comparante en sa qualité d'associée unique de la Société prend les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 193 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'modifiée de temps à autre (la «Loi»),

Première résolution

L'associé unique décide d'avoir un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté à mille (1.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de douze euros et cinquante cents (EUR 12,50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des Statuts, de sorte qu'il a désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté mille (1.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de douze euros et cinquante cents (EUR 12,50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, qui a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Mudde, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, LAC/2007/41874. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008008945/5770/107.

(080004124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

MSPRE NPL S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.940.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eleventh day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

STICHTING GEHRY, established as a foundation (stichting) on January 24, 2002 under, and subject to, the laws of the Netherlands with registered address at Claude Debussylaan 24, 1082MD Amsterdam, the Netherlands, and registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce for Amsterdam, The Netherlands under number 34168568,

Here represented by Sabine Belair, Lawyer, with professional address in L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen, by virtue of a proxy given in London, on November 29, 2007.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name.

1.1. There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name MSPRE NPL S.A. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the Company Law) and the law of 22 March 2004 on securitisation (the Securitisation Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders or the sole shareholder adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. Where the single director or the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The Company may enter into any type of securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and in particular it may acquire or assume, directly or indirectly or through another entity, risks relating to any kind of loans, receivables (including, but not limited to deferred purchase price receivables), notes, debt and equity securities, financial instruments and other similar instruments (the Underlying Assets) and to directly or indirectly invest, acquire, hold and dispose in the Underlying Assets.

3.2. The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on the risks relating to the Underlying Assets. The Company may borrow in any form within the limits of the Securitisation Law.

3.3 The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to debt and equity securities, other similar instruments, rights or participations in the Underlying Assets.

3.4. The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitisation Law.

3.6. The Company may freely dispose of, and assign its assets on such terms as determined by the board of directors or the sole director, as the case may be.

3.7. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

3.8. The Company may carry out any commercial or financial transactions which relate directly or indirectly to the foregoing objects.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders or the sole shareholder of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of thirty-one (31) shares in registered form with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.3 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.4 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.5 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

III. Management - representation

Art. 7. Board of directors.

7.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible. However, to the extent the Company has only one shareholder, the sole shareholder, after having acknowledged in a general meeting that the Company has a single shareholder, may decide that the Company shall be managed by a single director, until the first general meeting following the introduction of at least one more shareholder.

7.2. The directors shall be elected by the sole shareholder or the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders or the sole shareholder of the Company shall also determine the number of directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the sole shareholder or the general meeting of shareholders of the Company.

7.3 If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

Art. 8. Powers of the single director or the board of directors.

8.1 All powers not expressly reserved by the Company Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single director or, as the case may be, the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and the Securitisation Law.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the single director or, as the case may be, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

9.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6 The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.7 Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.8. Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.9 In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a single director, such director shall only mention his conflicting interest to the shareholder.

9.10 The provisions of article 9.9 of these Articles do not apply when the decisions of the single director or of the board of directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.

9.11 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single director, or, in case the Company is managed by a board of directors by the joint signatures of any two directors of the Company or by or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the single director or the Board of Directors, but only within the limits of such power.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the directors.

11.1 The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Company Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Company Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or wilful default.

IV. General meetings of shareholders**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Company Law.

12.2 Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.3 Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4 The single shareholder assumes all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

13.1 The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5 Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6 Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7 Except as otherwise required by Company Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

13.8 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

13.9 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

V. Annual accounts - allocation of profits - supervision

Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of December of each year and end on the thirtieth of November of the following year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single director or, as the case may be, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.

14.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.

14.4 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Monday of April of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5 The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the single director or the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 15. External auditor (réviseur d'entreprises).

15.1 The accounts of Company shall be audited by an external auditor (réviseur d'entreprises) to be appointed by the board of directors in accordance with article 48 of the Securitisation Law.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

16.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the single director, or as the case may be, the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director or the board of directors of the Company.

16.4 The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law.

VI. Dissolution - liquidation

Art. 17. Dissolution- liquidation.

17.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 18. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company.

18.1. In accordance with article 64 of the Securitisation Law, any investor (the Investor) in, and any creditor (the Creditor) of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees not to petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company.

Art. 19. Reference.

19.1 Reference is made to the provisions of the applicable Company Law and the Securitisation Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on November 30, 2008.

Subscription-payment

Thereupon,

STICHTING GEHRY, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for 31 (thirty-one) shares in registered form, with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000).

The amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 7,000 (seven thousand euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2012:

- a) Mr Roeland P. Pels, born on 28 August 1949 in Hilversum, the Netherlands, and residing professionally at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- b) Mr Bart Zech, born on 5 September 1969 in Putten, the Netherlands, and residing professionally at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; and
- c) Mr Frank Walenta born on 2 February 1972 in Geneva, Switzerland, and residing professionally at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

STICHTING GEHRY, établie en tant que fondation (STICHTING) le 24 janvier 2002 régie par et soumise au droit Néerlandais, dont l'adresse est située Claude Debussylaan 24, 1082MD Amsterdam, Pays-Bas, et enregistrée auprès du registre de commerce auprès de la chambre de commerce d'Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 34168568,

Ici représentée par Sabine Belair, Avocat, avec adresse professionnelle à L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 29 novembre 2007.

Ladite procuration après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - siège social - objet - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination MSPRE NPL S.A. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation), ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires ou de l'actionnaire unique adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société pourra entrer dans toute forme d'opération de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et, plus particulièrement, la Société pourra acquérir ou assumer, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire de toute autre entité, des risques relatifs à tout type de prêts, créances (en ce compris, mais non limité aux créances de paiement de prix d'achat différé), de titres de dette («notes»), de valeurs mobilières de capital et de dette, des instruments financiers et tout autre instrument similaire (les Actifs Sous-Jacents) et d'investir directement ou indirectement, d'acquérir, de détenir ou de disposer des Actifs Sous - Jacents.

3.2. La Société pourra émettre des actions, des titres de dettes («notes»), des obligations et des titres de dette assortis avec des sûretés («debenture») et tout autre type de valeurs mobilières de capital ou de dette dont la valeur ou le rendement dépend des risques relatifs aux Actifs Sous - Jacents. La Société pourra emprunter sous toute forme quelle qu'elle soit endéans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.3. La Société pourra entrer dans toute transaction dans laquelle elle acquière ou assume, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire d'une autre entité, les risques relatif aux valeurs mobilières de dettes ou de capital, d'autres instruments similaires, des droits ou des participations dans les Actifs Sous - Jacents.

3.4. La Société pourra donner des garanties et accorder des gages, hypothèques ou toute autre type sûretés sur toute ou partie de ses biens endéans des limites de la Loi sur la Titrisation.

3.5. La Société peut librement disposer de, et transférer, ses biens sous les termes tel que déterminés par le conseil d'administration.

3.6. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger la Société contre le risque de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.7. La Société pourra s'engager dans toutes opérations commerciales ou financière en relation directe ou indirecte avec son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires ou de l'actionnaire unique de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital social - actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représentés par trente-et-une (31) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale ou par l'actionnaire unique. Les actionnaires ou l'actionnaire unique de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, destitution, démission, révocation, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

Art. 8. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et à la Loi sur le Titrisation.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet (ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un actionnaire, et qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2 Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, télex, facsimilé ou courrier électronique.

9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou par la signature unique de toute personne à qui un pouvoir spécial de signature a été conféré par l'administrateur unique ou le conseil d'administration, mais dans les limites d'un tel pouvoir.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

11.1 Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi sur les Sociétés.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi sur les Sociétés, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi sur les Sociétés.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1 Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi sur les Sociétés gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts.

13.2 Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimilé ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimilé ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfiques - supervision

Art. 14. Exercice Social et assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le premier décembre de chaque année et se terminera le trente novembre de l'année suivante.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur

des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le deuxième lundi du mois d'avril de chaque année à 10.00 heures du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. Réviseur d'entreprises.

15.1. Les comptes de la Société seront contrôlés par un réviseur d'entreprise nommé par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 48 de la Loi sur la Titrisation.

Art. 16. Affectation des Bénéfices.

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés au lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.

16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

VI. Dissolution - liquidation

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 18. Interdiction des actions en déclaration de faillites ou de saisie des biens de la Société.

18.1. Conformément aux dispositions de l'article 64 de la Loi sur la Titrisation, tout investisseur (L'Investisseur), et tout créancier (le Créancier) de la Société et toute autre personne ayant contracté avec la Société (la Partie Contractante) acceptent de ne pas assigner la Société en faillite ou de requérir à son encontre l'ouverture de toute procédure collective ou d'assainissement.

Art. 19. Référence.

19.1. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation du 22 mars 2004.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 30 novembre 2008.

Souscription et libération

Sur ces faits,

STICHTING GEHRY, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente et une (31) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000).

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

11370

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à EUR 7.000 (sept mille euros).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui se tiendra en 2012:

a) M. Roeland P. Pels, né le 28 août 1949 à Hilversum, Pays-Bas, et demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

b) M. Bart Zech, né le 5 septembre 1969 à Putten, Pays-Bas, et demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; et

c) M. Frank Walenta, né le 2 février 1972 à Genève, Suisse, et demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Belair, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, Relation: LAC/2007/40758. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008009069/242/635.

(080005204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Applitec Bautechnik Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 151.

R.C.S. Luxembourg B 96.242.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008008902/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05627. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Equal-Plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 87.196.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire relative aux comptes annuels 2006, Assemblée qui sera tenue de manière extraordinaire en date du 28 mars 2007 à 14.00 heures au siège social de la société

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes venant à échéance cette année:

En tant qu'administrateur-délégué:

- Monsieur Thierry Quinot, demeurant à B-5530 Evrehailles, 12, chemin de Niersant.

En tant qu'administrateurs:

- Monsieur Benoît Marquet, demeurant au 3345 Arborwoods Drive à GA-30022 Alpharetta (Etats-Unis),

- Monsieur Henri Eberhardt, demeurant au 3624 Chelsea Crescent à GA-30319 Atlanta (Etats-Unis).

En tant que commissaire aux comptes:

- la FIDUCIAIRE FRH (anciennement FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY), route d'Arlon 134, L-8008 Strassen.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale ordinaire de 2013 relative aux comptes annuels de 2012.

Strassen, le 10 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008008858/578/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06105. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

I.T. Türk, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 134.249.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 15 novembre 2007

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité:

- de nommer Monsieur Francis Dejonghe en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

J. Quintus / F. Dejonghe

Administrateur / Président

Référence de publication: 2008008757/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07682. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Mako S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck II.

R.C.S. Luxembourg B 22.208.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 5 octobre 2007 a acté ce qui suit:

Les mandats des administrateurs Englaro Patrick, Doornboss Robert, Larosch Sandra ainsi que le mandat du commissaire Brandenburger Ernest n'ont pas été renouvelés.

Renouvellement des mandats d'Administrateurs pour une période de six années expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013:

- M. Georges Larosch, né à Luxembourg le 27 juillet 1953 demeurant 29, rue de la Montée, L-3321 Berchem, ayant la signature A,

- Mme Monique Larosch-Fischer, née à Luxembourg le 30 octobre 1957, demeurant 29, rue de la Montée, L-3321 Berchem, ayant la signature B.

Nomination en qualité d'Administrateur de M. Alain Wagner, né à Metz (France) le 26 mai 1970 et demeurant 10, rue de la Sablière, F-57100 Thionville, ayant la signature A.

Nomination en qualité d'Administrateur-délégué de M. Georges Larosch, sus-nommé, demeurant 29, rue de la Montée, L-3321 Berchem.

Nomination en qualité de commissaire, de M. Raoul Schoder, né à Luxembourg le 29 juin 1970 et demeurant 96, rue du Prince Henri, L-7330 Helmsange.

Les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

Ehlerange, le 5 octobre 2007.

Pour extrait conforme

MAKO S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008008677/569/31.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03722. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Giori S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 85.147.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 4 juin 2007

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

- Monsieur Riccardo Pisa, demeurant à I-Monticelli Brusati, Administrateur,
- Monsieur Giampaolo Cocconi, demeurant à I-Rome, Administrateur,
- Monsieur James Lawrence Broadhurst, demeurant à I-Milan, Administrateur.

Commissaire:

- Monsieur Michele Romerio, Expert comptable, demeurant à CH-6582 Pianezzo,

pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l.

Le Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008008774/815/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01703. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Full Moon SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 75.929.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 4 juin 2007

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

- M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration,
- M. Rémy Meneguz, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Administrateur,
- M. Frédéric Noel, Avocat, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

- FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l. établie au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FULL MOON S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008008771/815/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01698. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Cerpico Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 127.286.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Sébastien Dodo, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société MAMBULIS STRATEGIES S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais (R.C.S. Luxembourg B 127.510),

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 27 novembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société CERPICO DEVELOPMENT S.à r.l., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 25 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1198 du 19 juin 2007;

- que le capital social de la société CERPICO DEVELOPMENT S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que MAMBULIS STRATEGIES S.A., précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Dodo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, LAC/2007/38577. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008009081/220/49.

(080004554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2008.

European City Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.025.

Constituée par-devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juillet 2003, acte publié au Mémorial C n ° 916 du 6 septembre 2003. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2006, acte publié au Mémorial C n ° 1191 du 20 juin 2006.

MODIFICATION

Le bilan au 31 décembre 2005 a été enregistré à Luxembourg le 21 septembre 2007 auprès de l'administration de l'enregistrement sous la référence LSO-CI07793, et a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007 sous la référence L070132139.04.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN CITY PROPERTIES S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008008629/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02163. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Le Roi Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.370.

Constituée par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 décembre 1989, acte publié au Mémorial C n ° 156 du 10 mai 1990. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 19 octobre 2005, acte publié au Mémorial C n ° 320 du 13 février 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LE ROI HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008008631/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02162. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

LAF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 21.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008008560/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02266. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Retail Network Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 49.222,50.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 88.719.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 26 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1488 du 15 octobre 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RETAIL NETWORK HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008008625/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01863. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Retail Network Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 49.222,50.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 88.719.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 26 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1488 du 15 octobre 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RETAIL NETWORK HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008008627/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01862. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

DKTrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 48.358.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 25 juillet 2007

Résolutions

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité:

- de nommer Monsieur Constantin Papadimitriou en tant que Président du Conseil d'Administration,
- de nommer Monsieur Jan Ebus en tant que Vice-Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2008008761/1172/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07627. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Fortis Direct Real Estate Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.354.

Constituée par-devant M^e Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2004, acte publié au Mémorial C n^o 419 du 20 avril 2004, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire, en date du 13 avril 2005, acte publié au Mémorial C n^o 872 du 9 septembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FORTIS DIRECT REAL ESTATE MANAGEMENT
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008008637/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02154. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Village S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 38.662.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VILLAGE S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008008465/815/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01683. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Rhône Uni-Euro 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 75.769.

Le bilan au 10 juin 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2008008454/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06871. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.
